

D Publié le 26.01.2016 à 12:27

Mis à jour le 26.01.2016 à 12:27

« Je suis à la rue, oui », souffle Moussa Diakhaby. Ce Guinéen, arrivé en France en octobre dernier après avoir quitté son pays, se bat pour faire reconnaître son âge par la justice, qui lui a signifié qu'il devait quitter le territoire français.

>>> Lire aussi : Montpellier : Menacé d'expulsion, un Guinéen se bat pour faire reconnaître son âge

Une décision d'ici trois semaines

Un test osseux, fait à la demande du procureur, a conclu au fait que le jeune homme était âgé « d'environ 19 ans ». Ce qu'il réfute. Officiellement, et selon son acte de naissance [dont l'authenticité est remise en cause] et son passeport guinéens, il a fêté ses 16 ans le 25 avril. Une donnée essentielle : s'il est considéré comme mineur par la justice, il peut rester en France et être pris en charge, sinon il devra quitter le territoire.

Le jeune homme a comparu ce mardi matin devant le tribunal administratif de [Montpellier](#). L'instance rendra sa décision « d'ici trois semaines ». Mais pour son avocate, elle ne peut statuer qu'en sa faveur. « Je vois mal comment la justice pourrait refuser d'annuler son obligation à quitter le territoire », confie Me. Julie Moulin.

27/1/2016

Montpellier: Le réfugié guinéen, dont l'âge est contesté par la justice, sera fixé sur son sort d'ici trois semaines

« Vous imaginez si le Brésil contestait la validité des actes de naissance français ? »

Une situation qui met en colère Thierry Lerch, militant de Réseau éducation sans frontière, qui a pris le Guinéen en charge. « [Ces tests osseux n'ont aucune validité](#), ils ne sont pas fiables, souligne-t-il. Son acte de naissance et son passeport prouvent sa minorité. Quel mépris des autorités de contester les actes de naissance guinéens ! Vous imaginez si le Brésil, par exemple, contestait la validité des actes de naissance français ? La France serait furieuse ! Ce serait un scandale international ! »

En attendant la décision du tribunal, Moussa Diakhaby se débrouille « comme il peut », note son entourage. « Il se fait héberger quand il peut... Il est livré à lui-même. A 16 ans. » Il y a 8 mois, il avait quitté son pays, sans le sou, alors qu'il avait perdu ses parents et était à la charge d'une tante qui n'avait plus les moyens de l'entretenir.